

Grenoble, le 14 mars 2017

FRAIS D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER : L'ISÈRE, LE DÉPARTEMENT LÀ OÙ LA VIE EST MOINS CHÈRE

A l'occasion de l'Observatoire de l'Immobilier en Isère 2017, le Département de l'Isère et la Chambre des Notaires de l'Isère lancent une campagne de communication pour valoriser le faible taux de DMTO en vigueur (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Avec un taux de 3,8%, l'Isère est l'un des trois seuls départements où les frais d'acquisition d'un bien immobilier sont les moins chers en France métropolitaine. Cette imposition locale extrêmement basse permet aux futurs acheteurs dans le département de réaliser une économie importante lors de leur transaction.

Une économie non négligeable au moment de boucler les comptes

Les frais d'acquisition, ou couramment dits frais de notaires, dont une partie est constituée par les DMTO, s'élèvent en moyenne à 7% de la valeur du bien immobilier. Ce taux s'applique aussi bien aux maisons et appartements existants qu'aux locaux professionnels.

Le Département de l'Isère applique une fiscalité très avantageuse pour les futurs acquéreurs avec un taux départemental de fiscalité de 3,80 % contre 4,50 % partout ailleurs en France. C'est une économie moyenne de plus de 1 000 euros lors de l'achat.

Voici des simulations réalisées en fonction de la valeur d'achat du bien :



Pour un bien vendu 152 700 €, le coût de la transaction finale s'établira en moyenne à 165 022 € contre 163 954 € en Isère, soit une économie de 1070 €.



Pour une villa vendue 300 000 €, le coût de la transaction finale s'établira en moyenne à 324 210 € contre 322 110 € en Isère, soit une économie de 2100 €.



Pour une belle propriété vendue 450 000 €, le coût de la transaction finale s'établira en moyenne à 486 315 € contre 483 165 € en Isère. Une économie de 3150 €.

Le Département de l'Isère et la Chambre des Notaires de l'Isère ont engagé cette semaine une campagne de communication sur différents supports online et offline, sur un plan local et national, afin de faire connaître cette spécificité et attirer de potentiels futurs acheteurs.

CONTACTS PRESSE :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« En Isère, nous créons les conditions pour favoriser l'accès à la propriété. En agissant sur les frais de l'immobilier, nous renforçons l'attractivité du département. C'est un levier puissant qui bénéficie aux habitants de l'Isère et favorise également l'implantation de nouveaux arrivants. », explique Jean-Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère

« Avec une fiscalité encourageante et des prix modérés, acheter en Isère devient plus que jamais possible. », insiste Maître Jacques ESPIÉ, Président de la Chambre des Notaires de l'Isère.

Plus d'informations : <http://chambre-38.notaires.fr>

**Des conseils de notaires gratuits dans toute l'Isère !
Vendredi 7 avril 2017**

Grâce à un partenariat entre la Chambre des Notaires de l'Isère et le Département, seront proposées au sein des Maisons du Département des consultations gratuites par des notaires de l'Isère le vendredi 7 avril prochain de 11h à 15h, sans rendez-vous

CREMIEU – 45 Impasse de l'ancienne Gare – 04 74 18 65 60
BOURGOIN-JALLIEU – 18 Avenue Frédéric Dard – 04 26 73 05 00
LA TOUR DU PIN - 21 rue Jean Ferrand – 04 74 97 96 98
VIENNE – 3 quai Frédéric Mistral – 04 74 87 93 00
BEAUREPAIRE – Rue de la Guillotière – 04 37 02 24 80
VOIRON – 33 avenue François Mitterrand – 04 57 56 11 30
ST MARCELLIN – Avenue Jules David – 04 76 36 38 38
BERNIN – 71 Chemin des Sources – 04 56 58 16 00
VILLARD DE LANS – 150 Impasse de Meillarrot la Combe – 04 57 38 49 00
MENS – Lotissement Le Passiflore, lieu-dit les Levas – 04 80 34 85 00
LA MURE – 2 rue du Pont de la Maladière – 04 57 48 11 11
BOURG D'OISANS – 200 Avenue de la gare – 04 76 80 03 48
GRENOBLE – 32 rue de New York – 04 57 38 44 00
LE PONT DE CLAIX – Service local de solidarité, 4 Avenue du maquis de l'Oisans – 04 38 75 10 20
MEYLAN – Service local de solidarité, 2 allées des Mitailières – 04 57 58 04 00

CONTACTS PRESSE :

06 86 05 39 77 – jean-marie.cabrieres@isere.fr